

Jean VAILLANT  
UFRSEN, Université des Antilles

Pointe-à-Pitre, le 17 janvier 2020

à Monsieur le Président de l'Université des Antilles

Objet : lettre de démission de la direction de l'ED589

Monsieur le Président,

Suite aux échanges de messages avec le directeur de l'ED588 dont vous étiez en copie, j'ai bien noté votre position en lisant votre lettre datant du 16 janvier 2020 en réaction à ces messages, ainsi que le refus implicite de ma proposition de réunion datant du même jour. Je voulais lors de cette réunion aborder les points suivants :

- Il m'est impossible de faire fonctionner l'ED589 car l'absence de conseil génère forcément des irrégularités décisionnelles (voir l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale) ;
- Il existe un sérieux doute sur la procédure qui a conduit à la nomination des directeurs des ED588 et ED589, toujours au regard de l'arrêté du 25 mai 2016.

Je vous rappelle, une fois de plus, que les ED588 et ED589 sont les 2 seules écoles doctorales accréditées par le ministère n'ayant pas de conseil installé. Il convient donc que le service juridique de l'UA et vos proches conseillers prennent bien la mesure de la situation illégale dans laquelle notre université des Antilles se trouve en ce qui concerne ce point, et réfléchissent à la façon d'y remédier.

Ne pouvant me conformer aux engagements pris lors de ma candidature à la direction de l'ED589, je vous présente donc ma démission effective à compter de ce jour.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments attristés.



Jean VAILLANT